

Séance  
extra-  
ordinaire  
20 février  
2012

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20<sup>ème</sup>)  
JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE  
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A  
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Sept (7) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Est également présent, monsieur Roger Boudreau, du Journal L'Avantage.

**12.02.78**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION.**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

**12.02.79**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Appui de la Ville de Mont-Joli au plan de relance de *Bois d'œuvre Cédrico inc.*

**FINANCES**

4. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de La Mitis pour la somme totale de 1 051 058,20 \$.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

5. Autorisation d'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment au service de l'urbanisme.
6. Autorisation d'embauche pour une formation de Sauveteur National.

## **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

7. Autorisation de renouvellement d'adhésion à l'Association des travailleurs en loisirs municipaux du Bas-St-Laurent.
8. Approbation des engagements financiers reliés à l'organisation des activités de la Fête nationale.
9. Autorisation de tarification au TGV Pentagone de l'École du Mistral pour le Stade du Centenaire.
10. Adoption d'un taux horaire et d'une tarification pour « l'Heure du Conte ».
11. Autorisation d'engagement financier relatif à la programmation de la semaine de relâche 2012.

## **TRAVAUX PUBLICS**

12. Demande de permis d'intervention au MTQ pour 2012.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

13. Période de questions.
14. Clôture et levée de l'assemblée.

## **ADMINISTRATION**

**12.02.80** APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PLAN DE RELANCE DE *BOIS D'ŒUVRE CÉDRICO INC.*

*Cet item est retiré.*

## **FINANCES**

**12.02.81** **AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS POUR LA SOMME TOTALE DE 1 051 058,20 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 1 051 058,20 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements soit :

À la réception de la contrepartie	67 636,00 \$
Le 15 mars 2012	399 339,58 \$
Le 15 juin 2012	303 634,25 \$
Le 15 septembre 2012	<u>280 448,37 \$</u>
	<u>1 051 058,20 \$</u>

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2012 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier. Cette contribution financière est consentie en retour des services suivants dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement,
- Cour municipale,
- Centre de tri et de récupération Matapédia - Mitis,
- Développement économique,
- Transport collectif et adapté,
- Enfouissement des matières résiduelles,
- Sécurité civile,
- Incendie,
- Inforoute,
- Inspection des cheminées,
- Génie municipal.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

##### **12.02.82** AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE D’INSPECTEUR EN BÂTIMENT AU SERVICE DE L’URBANISME

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment au service de l'urbanisme.

##### **12.02.83** AUTORISATION D’EMBAUCHE POUR UNE FORMATION DE SAUVETEUR NATIONAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Geneviève St-Laurent à titre d'instructeur pour une session de requalification de Sauveteur National d'une durée de quatre (4) heures qui aura lieu le samedi 10 mars 2012 à la piscine Gervais-Rioux. Le tarif horaire versé à madame St-Laurent est de 25 \$ pour un total de 100 \$.

#### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

##### **12.02.84** AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D’ADHÉSION À L’ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOISIRS MUNICIPAUX DU BAS-ST-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement d'adhésion à l'Association des travailleurs en loisirs municipaux du Bas-St-Laurent au montant de 80 \$ pour l'exercice 2012. Cette dépense est prévue au budget du service.

##### **12.02.85** APPROBATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RELIÉS À L’ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose une brochette d'activités variées à la population dans le cadre de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser certains engagements financiers reliés à l'organisation de l'événement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi :

- d'un montant de 850 \$ au groupe « Fred Béland et ses musiciens » pour l'animation de la soirée;
- d'un montant de 1 724,63 \$ à « Pierre Gravel International » pour la prestation du populaire Chantois.

12.02.86

#### **AUTORISATION DE TARIFICATION AU TGV PENTAGONE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL POUR LE STADE DU CENTENAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du TGV Pentagone de l'École du Mistral de Mont-Joli sera l'hôtesse des séries éliminatoires de la *Ligue de Hockey Développement AA* dans la catégorie Bantam du 8 au 11 mars 2012;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Mont-Joli de participer à la mise en place de conditions favorables au succès de cet événement et, ainsi, de contribuer à garder cette franchise à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT** les retombées économiques importantes pour l'ensemble de la communauté d'affaires associée à la tenue de ces séries éliminatoires à Mont-Joli;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'une tarification spéciale pour l'utilisation du Stade du Centenaire par l'organisation du TGV Pentagone de l'école du Mistral de Mont-Joli et ce, pour la durée des séries éliminatoires de la *Ligue de Hockey Développement AA* dans la catégorie Bantam du 8 au 11 mars 2012, à savoir :

- facturation de base à 350 \$,
- 25 \$ / l'heure si l'on déroge à l'horaire des employés du Stade,
- 100 \$ par jour pour le ménage,
- Le personnel surnuméraire (vendeur et percepteur) est à la charge de l'organisation du TGV Pentagone.

12.02.87

#### **ADOPTION D'UN TAUX HORAIRE ET D'UNE TARIFICATION POUR L'HEURE DU CONTE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible que la formule de l'heure du conte à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers soit modifiée de telle sorte que l'activité serait offerte sur une période de cinq (5) semaines au lieu de dix (10);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir le niveau de rémunération de la personne qui assumera l'animation de l'activité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de fixer à :

- 13 \$ le tarif horaire versé à la personne qui animera l'heure du conte;
- 15 \$ le coût d'inscription à l'heure du conte si l'activité est offerte sur une période de cinq (5) semaines;

- 25 \$ le coût d'inscription à l'heure du conte si l'activité est offerte sur une période de dix (10) semaines.

**12.02.88**      **AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF À LA PROGRAMMATION DE LA SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à consacrer une somme d'environ 4 000 \$ pour la présentation d'activités diverses dans le cadre de la semaine de relâche du 3 au 11 mars 2012. Le montant inclut une partie de sucre, les spectacles du groupe « Danse Zumba » et du clown « Clopin Lanouille », la sonorisation ainsi que la location d'un chapiteau et de structures pour les enfants.

**TRAVAUX PUBLICS**

**12.02.89**      **DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION AU MTQ POUR 2012**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2012 et qu'elle autorise le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer lesdits permis d'intervention.

**12.02.90**      **AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucun item n'a été traité.*

**12.02.91**      **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**12.02.92**      **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h40, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier





